



Le locataire expulsé ne payait pas les factures d'électricité.

Par **MonkeyBusy**, le **16/05/2011 à 17:03**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement de 3 pièces, le locataire ne payait plus les loyers, j'avais heureusement souscrit une assurance garantie de loyers, à ce jour le locataire est expulsé. Je rentre donc dans mon appartement et il me le laissa dans un état déplorable, mais à ma grande surprise il n'y a plus d'électricité : le locataire ne payait également plus les factures d'électricité, mes questions sont donc les suivantes :

Que dois-je faire ? Qui doit payer les factures ? L'assurance, moi ou l'ancien locataire qui ne donne plus signe de vie... ?

Merci d'avance de vos réponses.

Par **mimi493**, le **16/05/2011 à 17:32**

Il était titulaire d'un abonnement EDF, ça en concerne que lui.

Soit vous reprenez un abonnement à votre nom si vous avez besoin de l'électricité (à déconseiller), soit le prochain locataire prendra le sien

Par **MonkeyBusy**, le **17/05/2011 à 18:25**

Très bien, je vous remercie pour votre aide très utile, merci beaucoup.

Au revoir.